

BAR-TH-101 / Installation d'un chauffe-eau solaire individuel

1. Domaine d'application

- Maisons individuelles existantes de plus de 2 ans
- Travaux soumis à RGE valide à la date d'acceptation du devis
- **MaPrimeRénov'** :
 - RGE également requis à la date de réalisation des travaux
 - Aide ouverte **uniquement aux personnes physiques** possédant la pleine propriété du bien

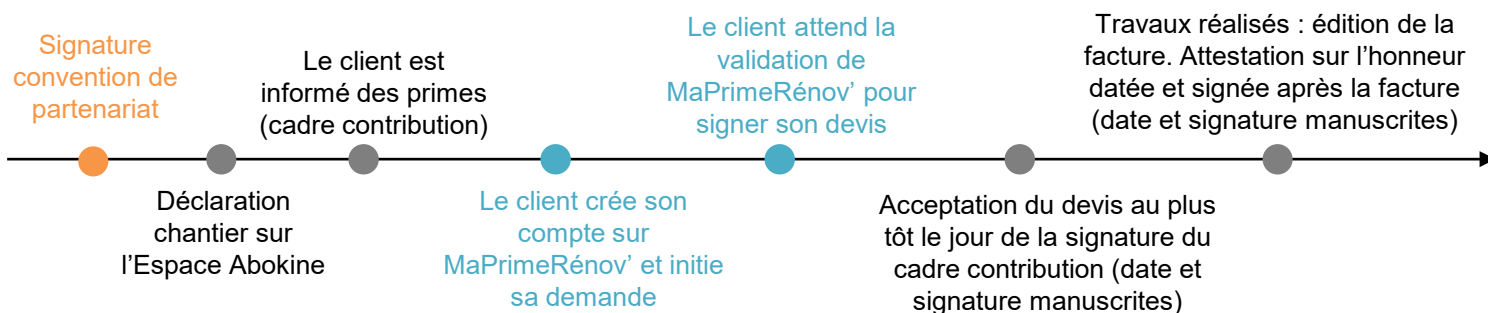
2. Critères d'éligibilité

- **Capteurs solaires avec certification** CSTBat ou SolarKeymark ou des caractéristiques de performances et de qualité équivalentes
- **Capteurs hybrides exclus**

Lors du **1^{er} usage d'un produit**, nous fournir la **documentation technique associée avant la réalisation du chantier** pour en vérifier l'éligibilité et ses conditions d'utilisation.

Voir le cumul des opérations possible dans notre boîte à outils chauffage sur notre site www.abokine.com

3. Rappel de la chronologie du dossier



4. Paiement de la prime et bonification

- Montant de la prime bonifié sous conditions de ressources
- **Fournir l'ensemble des avis d'imposition** rattachés à l'adresse du chantier (à titre de justification)

CEE	Option la + fréquente : « Paiement classique » Vous déduisez la prime de la facture (en déduction du TTC).	« Abokine paie mon client » Vous ne déduisez pas la prime de la facture.
MaPrime Rénov'	Vous ne déduisez pas MaPrimeRénov' de votre facture.	

5. Contrôle du chantier

- Opération qui fait l'objet de contrôle aléatoire : vérification de la conformité du chantier et des documents qui constituent le dossier : cadre contribution, devis et facture.
- Originaux papiers des pièces justificatives suivantes à conserver pendant 10 ans : cadre contribution si version papier, devis, facture et attestation sur l'honneur.

Le client ne peut bénéficier d'une nouvelle prime pour la même opération et le même bâtiment pendant 20 ans

Un déménagement, un changement de nom de ma société, une modification de mon SIRET, une qualification dans un autre domaine de travaux, etc. Signalez-le à votre chargé de clientèle !

BAR-TH-101 / Installation d'un chauffe-eau solaire individuel

Informations sur l'entreprise

- 1 Raison sociale + SIRET + RGE date de signature devis + coordonnées entreprise
- 2 Si sous-traitance : raison sociale + SIRET

Informations sur le client

- 3 Nom + prénom + adresse du bénéficiaire (un seul bénéficiaire possible)
Si personne morale : nom + prénom + fonction du signataire manuscrits
- 4 Adresse du chantier
Si possible, préciser les références cadastrales de l'habitation (parcelle + section)

Informations sur l'opération

- 5 Intitulé de l'opération : « Mise en place d'un chauffe-eau solaire individuel »
- 6 Faire apparaître le descriptif complet de l'installation :
 - Les marque, modèle et référence du chauffe-eau solaire individuel
 - La certification CSBat ou SolarKeymark du capteur solaire

Mention de la prime en toutes lettres (facultative)

- 7 "Prime Certificats d'Économies d'Énergie Abokine » avec le montant associé

Validation du devis

- 8 Date d'acceptation et signature du client (mentions manuscrites) obligatoires
>> mentions qui doivent impérativement être apposées de la main du client
Si personne morale : nom + prénom + fonction du signataire manuscrits + tampon de l'entreprise
- MaPrimeRénov'** : attendre la validation de l'Anah avant de faire signer le devis

Nantes, le 9 avril 2021

1 CHAUFF NANTAIS
 10 rue des palmiers 44000 Nantes
 contact@chauff.com
 02 40 41 42 43 / www.site.com
 SIRET n°
 RGE n°

2 Travaux réalisés par la société CHAUFF & Co
 SIRET n°

3 Madame Josiane MICHU
 3 allée des passants 44200 Nantes

4 Adresse des travaux
 800 rue des fleurs 44300 Nantes

5		p.u	Quantité	Total HT
	Fourniture	6000	1	6000
6	Marque : Modèle : Référence :			
	Certification du capteur solaire :			
	Main d'œuvre	50	2	100
7	Prime Certificats d'Économies d'Énergie Abokine d'un montant de 200 €			

8
Le 10 avril 2021
bon pour accord

La signature et le bon pour accord ne sont demandés que pour le devis.

MaPrimeRénov' : attendre la validation de l'Anah avant de faire signer le devis.

2 possibilités pour le paiement de la prime			
Paiement au client par Abokine		Avance de la prime par l'artisan	
Total HT	6100 €	Total HT	6100 €
TVA 20%	1220 €	TVA 20%	1220 €
Total TTC	7320 €	Total TTC	7320 €
Reste à payer	7320 €	Prime CEE	-200 €
		Reste à payer	7120 €